

Henri Prévot

le 29 janvier 2013

Conseiller municipal
80 rue Edouard Branly
91700 Ste Geneviève des bois

Monsieur Malek Boutih
Député
Assemblée nationale

Monsieur le député

Je vous remercie de l'entretien que nous avons eu vendredi dernier.

Je vous ai tout d'abord demandé quelle est votre position au sujet de la possibilité qui serait donnée aux couples homosexuels masculins de recourir, pour avoir un enfant, à la GPA, gestion pour autrui. Vous m'avez répondu que vous n'aviez pas suffisamment réfléchi à cette question pour avoir une position affirmée. Je vous ai alors demandé votre avis sur la possibilité qui serait donnée aux couples homosexuels féminins, pour avoir un enfant, de recourir à la PMA, procréation médicalement assistée. Vous m'avez répondu que vous y êtes favorable.

Je vous ai alors fait remarquer que si le droit à la PMA est donné aux couples féminins, la pression sera très forte, au nom de l'égalité des droits entre hommes et femmes, pour donner aux couples masculins le droit à la GPA et que l'on ne voit guère de raison solide, si l'on accorde la PMA, de refuser la GPA. L'argument, que j'ai entendu de la bouche de la ministre de la justice, disant qu'il faut modifier la loi pour accorder la GPA ne tient évidemment pas. Au nom de quoi refuser une GPA si toutes les personnes concernées en sont d'accord et si l'on met au-dessus de tout l'égalité des droits entre hommes et femmes et la liberté de décider tout ce qu'il est possible de faire sans nuire à quiconque ?

Au fond, PMA et GPA posent la question de la filiation. Est-il souhaitable de créer un cadre institutionnel qui donne le même statut à une filiation à partir de deux personnes de même sexe qu'à une filiation issue de deux personnes de sexe différent ?

Votre hésitation sur la GPA montre bien que vous êtes conscient de la gravité de la question.

Vous m'avez fait remarquer que le projet de loi ne porte pas sur la GPA. Je vous ai rappelé qu'au moment du vote du PACS, la ministre de la justice Mme Guigou avait promis que ce vote ne serait pas la porte ouverte à une prochaine loi donnant aux couples homosexuels la possibilité de se marier. Aujourd'hui Mme Guigou avoue qu'elle a fait cette promesse pour que la loi sur le PACS soit votée. Comment peut-on aujourd'hui accorder crédit au gouvernement et aux élus lorsqu'ils promettent qu'il y aura un débat sur la PMA et qu'il n'est pas question d'autoriser la GPA ?

Or le projet de loi va beaucoup plus loin que la simple possibilité de se marier. En donnant le droit d'adopter des enfants, il donne *déjà* une réponse à la question de la filiation : les couples homosexuels pourront avoir des enfants au même titre que les couples formés d'un homme et d'une femme. Cette réponse est prématurée aussi longtemps qu'un débat n'aura pas été mené sur ce qui touche à la filiation.

En terminant notre entretien, j'ai souligné, Monsieur le député, que cette question va bien au-delà des croyances religieuses. Elle concerne la nature même de l'homme. Nous sommes tous d'accord pour affirmer l'égalité entre tous les êtres humains, de sexe masculin ou féminin et de toutes conditions. Cette égalité n'implique évidemment pas une égalité de droits en toute circonstance. L'argument de l'égalité entre hommes et femmes, constamment et systématiquement mis en avant pour justifier

l'ouverture aux couples homosexuels du droit au mariage et à l'adoption, n'est donc aucunement décisif. Il s'agit de bien autre chose.

Il s'agit de se demander si l'homme doit ou non reconnaître qu'il y a des limites à son pouvoir ou s'il se croit assez puissant pour ignorer sa condition naturelle. La nature est telle que la procréation n'est possible que par l'union de deux personnes de sexes différents. La nature nous montre que chacun de nous est incomplet et qu'il ne peut créer que s'il s'unit à un autre très différent.

Autre façon d'aborder cette question : l'enfant veut connaître ses origines. On connaît les difficultés ressenties par les enfants adoptés par des couples hétérosexuels. Ces difficultés peuvent se manifester par des troubles apparaissant à l'âge adulte – ce qui, soit dit ici, montre l'inanité d'enquêtes faites auprès d'enfants élevés par des couples homosexuels. Elles seront exacerbées lorsque l'adoption sera faite par un couple homosexuel car, sachant qu'il ne peut pas être né de deux hommes ou de deux femmes, il sera dans l'impossibilité radicale de se figurer que ses parents nourriciers sont ses parents biologiques. Or le nombre de couples hétérosexuels désirant adopter un enfant est très largement supérieur au nombre d'enfants pouvant être adoptés. Il apparaît donc que l'extension du droit à la filiation a comme seul motif de donner un droit aux couples homosexuels sans tenir compte du bien-être des enfants.

Ce projet de loi prétend donc s'appuyer sur l'égalité des droits entre hommes et femmes pour rendre possibles le mariage homosexuel et l'adoption par des couples homosexuels. Il met en avant le droit à l'enfant sans s'être interrogé sur le bien de l'enfant. Il ignore la condition naturelle de l'être humain. Il ouvre délibérément la voie à la filiation homosexuelle donc à la PMA, procréation médicalement assistée, et à la GPA, gestion pour autrui, sans qu'il n'y ait eu de débat organisé sur le sujet.

Vous m'avez dit qu'à votre avis, il y a bien des sujets plus importants à traiter aujourd'hui et qu'il n'était pas utile d'ouvrir ce débat. Nous en sommes bien d'accord. C'est pourquoi j'espère que, loin d'accepter l'obligation qui vous sera faite de voter dans la ligne de votre parti, vous refuserez de voter cette loi aussi longtemps que n'auront pas été sérieusement étudiées et débattues toutes ses conséquences directes et indirectes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.